

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Vendredi 22 mars 2019

Présents

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour, Elue à la Ville de Boucau, Conseillère communautaire CAPB
Mme DEPRESZ BOURDIER - Sous-préfète de Dax
M. JONATHAN - Sous-préfet de Bayonne
Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Région Nouvelle Aquitaine
Mme DELAVENNE - Vice-Présidente, Communauté de communes Le Seignanx
Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire
Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire CAPB
M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
M. STRULLU - Vice-Président, CCI Bayonne Pays Basque
M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque
M. BERTRAND - Ingénieur Etudes Sanitaires, ARS NA DD64
M. ANTON - Adjoint Chef de Centre Anglet, SDIS64
M. DUBERT - DREAL Nouvelle Aquitaine UD 64
M. PAGANI - Commandant du Port, Capitainerie
M. DESBROSSES - Adjoint Commandant du Port, Capitainerie
Mme COLIN - Directrice TEE, CAPB
Mme GUILLEMIN - Technicienne Environnement, Ville d'Anglet
M. LAJUSTICIA - Responsable QSE, CCI Bayonne Pays Basque
M. DE RECY - CCI Bayonne Pays Basque
M. GUIHARD - Directeur, MAISICA
M. LUSSON - Directeur, TIMAC AGRO
M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB
M. DASTARAC - Directeur Industriel, CELSA France
Mme MELQUIOT - Responsable QSE, CELSA France
Mme VETTES-LANNEBRAS - RQHSE, ALKION
Mme CECCATO - Environnement, DASSAULT AVIATION
M. BILHERE - Adjoint, AMIC
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
M. BOTELLA - Président, AHQSB
M. CINGAL - Président, SEPANSO 40
Mme LEUENBERGER - Représentante, CADE
Mme GERVAISE - Représentant, CADE
M. THIEULLE - Représentant, CADE

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés :

M. BERGE - Conseiller Régional, Délégué au Port, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
M. GAULON - Directeur, ADISSEO
M. BAYLE - Représentant, SEPANSO 64

Documents en ligne :

Présentation de la réunion
Présentation CCIBPB Bilan Dragage 2018

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

Ordre du jour de la plénière :

Fonctionnement du SPPPI
 AG de l'ASPPPI
 Rapport moral
 Rapport financier
 Bureau de l'ASPPPI

Bilan du dragage 2018 - CCI Bayonne Pays Basque

Bilan des Alertes Nuisances 2018 - Mme THEBAUD

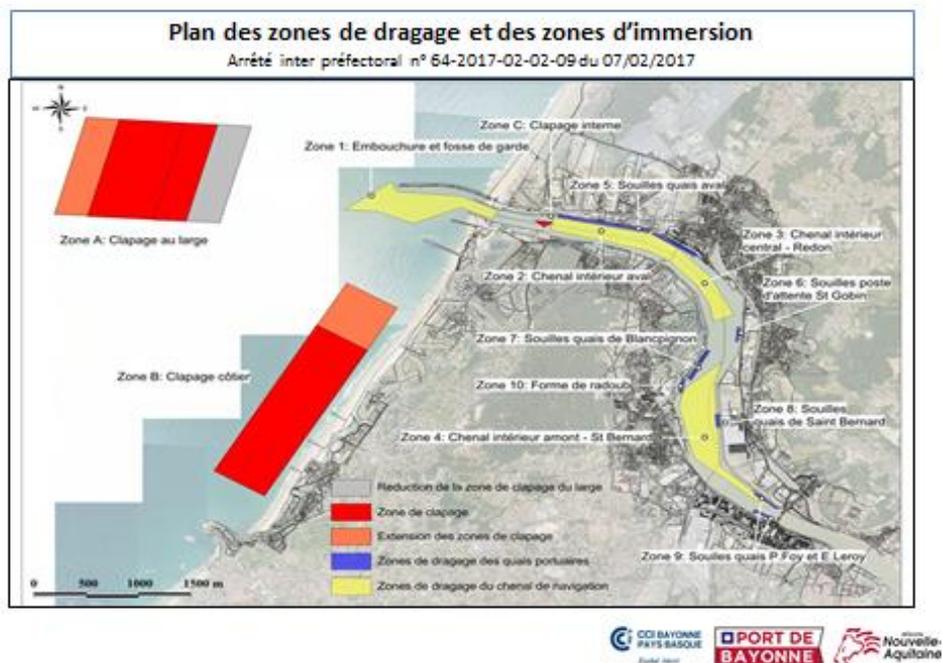
Questions diverses

Assemblée plénière SPPPI Estuaire de l'Adour Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour

En préalable, je vous précise que nous allons modifier l'ordre de présentation des sujets pour nous adapter au mieux aux contraintes de chacun. Certains membres dont les représentants de la CCI étant conviés à une réunion en sous-préfecture à 11h, nous allons démarrer par le bilan des dragages. Par ailleurs, nous aurons les représentants de CELSA France à partir de 10h pour faire un point sur les derniers événements.

M. DE RECY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE Bilan dragage 2018 Présentation en ligne - Présentation CCIBPB Bilan Dragage 2018

Quelques diapositives extraites des présentations :

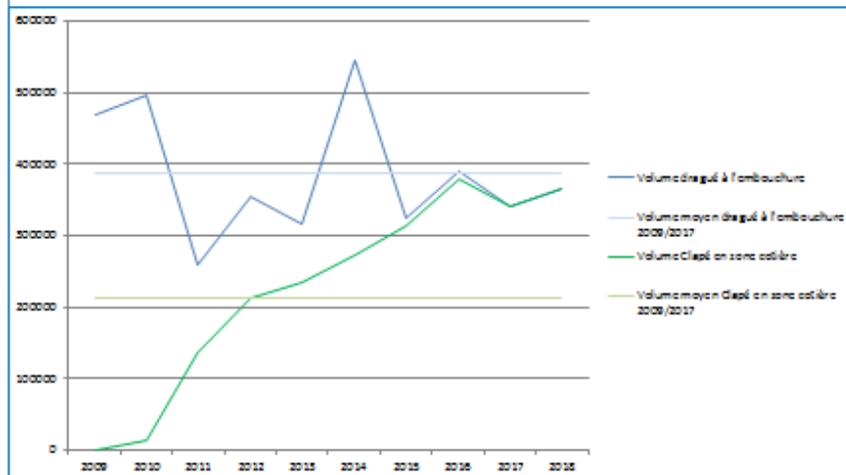


Volumes dragués et clapés en 2018

		Volumes dragués		Volumes clapés	
Sable	Embouchure	364 432 m ³	Zone côtière	364 432 m ³	
			soit	100%	
Vases	Chenaux intérieurs et souilles	234 130 m ³	Zone du large	0 m ³	
			Zone interne	233 012 m ³	
Total		598 562 m ³	Total	598 562 m ³	



Evolution des volumes dragués à l'embouchure/clapés en zone côtière depuis 2009



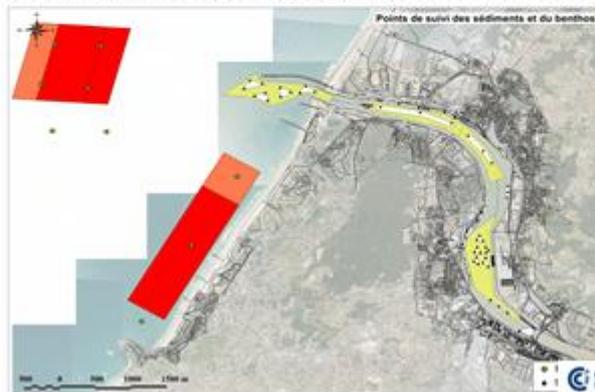
Bilan de l'année 2018 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne

Intérêt	Bilan 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les périodes de dragage à l'embouchure pour permettre le clapage côtier. • Diminution des volumes dragués. • Diminution des volumes clapés en zone interne. • Accès des navires de 20 000 tonnes 365 jours par an. • retombées économique locales liées aux dépenses de dragage 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des sables clapés, 364 000 m³ contre 211 000 m³ en moyenne entre 2009 et 2017. • 598 000 m³ contre en moyenne 730 000 m³. • 1118 m³ contre 47 000 m³ en moyenne . • Aucune limitation de tirant d'eau d'accès en 2018. • 1,67M€/an de budget de fonctionnement • succès du passage en cale sèche.



Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion

- ❖ Suivi bathymétrique mensuel des zones de dragage et semestriel des zones de clapage
- ❖ Suivi semestriel de la granulométrie et de la qualité chimique des sédiments au niveau des zones draguées au cours du semestre suivant. Au total 22 stations comprenant 66 points de prélèvement
- ❖ Suivi des invertébrés macrobenthiques sur les zones de clapage et de dragage



Mesures pour éviter les incidences

❖ Adaptation du calendrier aux regards des enjeux identifiés :

- Passage migrateur amphihalien (décembre – mars)
 - 34 voyages ou 10 jours sur la période 2018.
 - 1 seul clapage en zone interne de vase provenant de la zone 8 le 18/01/2018.
- Caractère touristique et balnéaire du site (juillet – août)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dragage	aspiration	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
	banne	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
Clapage	large (A)	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
	cote (B)	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
	interne (C)	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange	orange

- Tous types d'opérations autorisés
- Arrêt total des opérations
- Limitation 1 clapage par jour, en zone interne, vase provenant des zones 4 et 8 si les côtes d'exploitation ne sont pas atteintes
- Dragage par aspiration à l'embouchure et sur la zone d'évitage de Saint Bernard si les cotes d'exploitation ne sont pas atteintes
- Clapage des sables provenant de la fosse de garde dans le tiers Ouest de la zone côtière



Perspectives 2019

- Poursuivre le dragage en appliquant ce nouvel arrêté et en répondant aux différentes demandes en matière de suivis et d'études.
- Poursuivre les clapages côtiers afin de préserver le trait de côte en concentrant les clapages sur les zones B4, B5, B14 et B15 (Plage de Corsaires et de la Madrague)
- Effectuer une étude sur la faune piscicole aspirée par la drague et poursuivre celle sur la macrofaune benthique de substrat meuble.
- Présenter mensuellement au public les opérations de dragage à travers le site internet du port de Bayonne et annuellement aux associations par le biais d'une présentation au S3PI et au SAGE.



Questions-Réponses

M. CINGAL - SEPANSO 40

Quelles sont les données concernant la pollution chimique ? On a des données antérieures à l'arrêté. Sachant qu'on a moins d'apports par le fleuve, au niveau SEPANSO on espérait constater une diminution de la pollution chimique des sédiments au moins pour certains paramètres.

M. DE RECY - CCIBPB

Il est difficile de répondre sur une baisse éventuelle de la contamination sur l'ensemble des analyses effectuées car dans la plupart des cas les seuils relevés se situent en-dessous des seuils de quantification. Au cours de l'année 2018, sur la zone de St Bernard, on a eu de très légers dépassements du niveau N1 qui

déclenchent des analyses supplémentaires. On a conduit des études supplémentaires sur l'impact des sédiments sur les larves d'huîtres. Les conclusions ont montré que la qualité des sédiments n'était pas mauvaise pour le développement de la faune et la flore ce qui a permis à la Police de l'Eau de nous accorder la poursuite des opérations.

M. BOTELLA - AHSB

Il semblerait qu'on constate une augmentation des limons à St Bernard ? Avez-vous observé une modification de leur qualité ?

M. DE RECY - CCIBPB

On n'observe pas de modification. Les dépassements sur St Bernard ne sont pas inhabituels.

M. BOTELLA - AHQSB

La Chambre d'Agriculture a indiqué que sur les chocs pluviométriques de 2018 sur le bassin de l'Adour, 1150 ha de terres agricoles ont été emportés. St Bernard a toujours été un dépôt. Cet apport important de limons est à surveiller.

Concernant la composition chimique, lors de l'étude 2000-2003 de l'UPPA, initiée par le SPPPI, on avait constaté une concentration importante de polluants dans le bouchon vaseux en amont du pont autoroutier. Y a-t-il une analyse des bouchons vaseux sur l'Adour et sur la Nive ?

M. DE RECY - CCIBPB

Non, nous ne sommes pas soumis à ce type de mesure.

M. BOTELLA - AHQSB

M. Le Sous-Préfet, je vous remercie de noter que nous demandons que ces analyses soient faites.

M. BILHERE - AMIC

Je souhaite exprimer le satisfecit des usagers du littoral anglois sur l'effet positif du dragage-clapage. L'étude qui a été citée avait révélé que la qualité des eaux dépasse le problème du dragage notamment par les apports du flux amont. On commence à entrevoir ce qui concerne la pollution biologique mais on occulte la pollution chimique. Il est opportun de cerner mieux la qualité des eaux de l'estuaire qui affecte les eaux littorales comme en attestent les pavillons violets ainsi que la plage de la Barre renommée la plage furoncle.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire de l'Adour

Je précise que nous avons organisé une plénière sur le sujet de la qualité de l'eau. La police de l'eau n'était pas présente à cette réunion. Il faudra sans doute reprogrammer une session sur ce thème.

M. JONATHAN - Sous-préfet de Bayonne

La problématique de la qualité des eaux dépasse largement la question des dragages. C'est un sujet important qui devra être traité avec l'ensemble des parties prenantes notamment l'agence de l'eau.

M. BOTELLA - AHQSB

Que deviennent les déchets produits par la drague, déchets des circuits hydrauliques du moteur et huiles ?

M. DE RECY - CCIBPB

La gestion des déchets à bord des navires est régie par une convention internationale, MARPOL5, appliquée sur l'ensemble des navires dans le monde.

Les déchets de poubelle sont collectés par la CCIBPB. Rien n'est jeté à la mer. Les huiles usagées sont récupérées et recyclées par des sociétés spécialisées. Les eaux « mazouteuses » (eaux huileuses en cale) sont récupérées à bord, stockées, décantées et centrifugées pour être ensuite collectées à terre. Tous les déchets sont traités à terre y compris une partie des déchets dragués. Tout ce qui est visible dans le puits de la drague est récupéré avant clapage, en particulier des pneus (35m³).

Assemblée plénière SPPPI Estuaire de l'Adour Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour

Avant de passer à l'assemblée générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour, je vous précise quelques éléments d'informations au titre de ma mission au sein de la CAPB.

La station de mesure de la qualité de l'air

Contexte de l'étude



Un partenariat CAPB/ATMO Nouvelle Aquitaine travaillé en 2018 qui se concrétise au budget 2019 :

- La CAPB est compétente via sa compétence « Protection et mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement »
- Elle est adhérente à l'ATMO Nouvelle Aquitaine, et représentée au CA par Marie-Ange THEBAUD, élue communautaire en charge de la Qualité de l'air, du Bruit, du patrimoine naturel et de la Biodiversité
- Elle a participé et suivi l'Etude de Zone portée par ce SPPPI Estuaire de l'Adour



Les mesures réalisées via le partenariat

- La mesure des particules en continu via deux laboratoires mobiles, l'un en rive gauche, l'autre en rive droite (4*3 mois)
 - Pris en charge par l'ATMO (pour la collectivité adhérente)
 - Démarrage en mai 2019

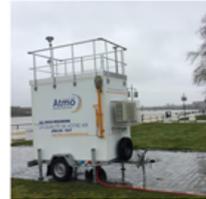


Figure 3 : Laboratoire mobile pour la mesure des particules en continu



Figure 4 : Jauges de prélèvement des données atmosphériques

- Des mesures complémentaires financées par la CAPB:
 - Via 8 jauges installées pour 12 mois: analyse des retombées totales et de 4 métaux
 - Via 10 tubes passifs: mesures BTEX, COV soufrés, H2S, NH3



Figure 5 : Tube à diffusion passif

- Via l'analyse des lichens (15 prélèvements, recherche de 4 métaux)



Calendrier

Pour les particules en continu, deux campagnes de mesures de 3 mois chacune seront réalisées :

- Une à l'été 2019 (autant que possible en dehors des périodes d'arrêt des industriels de la ZIP) : mi-mai à mi-août.
- Une à l'hiver 2019 : de décembre 2019 à février 2020.
- Le même protocole de mesures (2*3 mois sur les deux rives en parallèle) sera renouvelé en 2020 (mars à mai 2020 puis septembre à novembre 2020) permettant ainsi de réaliser en tout 12 mois de mesures réparti sur 2 ans.

Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées :

- 12 prélèvements mensuels par jauges soit une année de prélèvements (à partir de mi-mai 2019).

Mesures de COV, ammoniac et hydrogène sulfuré par tubes à diffusion passive :

- 1 mois de mesures à l'été 2019 puis 1 mois de mesures à l'hiver 2019.



Budget

- Un budget total de 45 475€
- Dont 26 135€ pris en charge par la CAPB

ANALYSES et CONSOMMABLES		PU € net de taxes	TOTAL € net de taxes
Mesures des retombées totales et métaux par jauges	8 sites * 12 mois Pour 4 métaux	9 126 €	13 279 €
Mesures des métaux dans les lichens	15 prélèvements (Pour 4 métaux)	465 €	
Mesures des BTEX seuls par tubes passifs	10 sites * 2 * 15 jours * 2 périodes + 4 blancs terrain (2 par période)	3 688 €	
+ Option : Mesures des COV souffrés par tubes passifs	10 sites * 2 * 15 jours * 2 périodes + 4 blancs terrain (2 par période)	4 180 €	
+ Option : Mesures du H ₂ S par tubes passifs	10 sites * 2 * 15 jours * 2 périodes + 4 blancs terrain (2 par période)	3 568 €	
+ Option : Mesures du NH ₃ par tubes passifs	10 sites * 2 * 15 jours * 2 périodes + 4 blancs terrain (2 par période)	5 108 €	
PARTIE PRISE EN CHARGE PAR ATMO NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DE L'ADHESION		TOTAL € net de taxes	
4 * 3 mois de mesures automatiques Organisation, déplacements, mise en place des moyens de mesures, exploitation, rédaction des rapports		19 350 €	

Mme COLIN - CAPB

On peut ajouter qu'on a pris en compte les questions formulées lors des présentations liées l'étude de zone pour cibler des mesures sur une année complète ainsi que l'analyse de certains paramètres en complément de l'étude de zone (métaux, benzène, etc). Les mesures seront faites sur les 2 rives en même temps par les stations et les jauges avec une couverture totale de la zone.

Questions-Réponses

M. BILHERE - AMIC

Je souhaite exprimer un satisfecit de voir une réponse aux demandes des associations par la mise en place des stations de mesures de la qualité de l'air.

Nous renouvelons la demande de stations de mesure fixes et permanentes, ciblées sur les polluants concernant les sites industriels notamment les oxydes de soufre, oxydes d'azote et COV.

Il faudra inclure les PPA en prenant en compte la zone industrialo-portuaire.

A-t-on une date pour la communication de la qualité de l'air ?

Mme COLIN - CAPB

Pour les mesures de particules qui seront faites en continu, les résultats seront directement disponibles sur le site ATMO NA <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>.

Pour les autres analyses, on devra attendre les synthèses.

Mme DEQUEKER - Ville ANGLET

Les sites d'implantation des stations et des jauges ont-ils été décidés ?

Mme COLIN - CAPB

Un premier tour sur le terrain a été fait. On va se rapprocher des communes pour affiner. Il y a quelques points sur lesquels on a identifié l'opportunité de faire certains prélèvements comme par exemple le quartier Montbrun pour les BTEX ou CANOPIA pour les corps soufrés.

Mme DEQUEKER - Ville ANGLET

Il faut mettre ces mesures en lien avec l'Etude de zone qui est concentrée sur l'estuaire de l'Adour.

Mme COLIN - CAPB

L'agglomération ne s'occupe pas que de l'estuaire de l'Adour.

L'agglomération porte la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans lequel on travaille sur la qualité de l'air. Ce plan démarre avec un forum public prévu le 6 avril prochain. Des plans d'actions découleront de ce PCAET.

M. BOTELLA - AHQSB

Le PPA allait d'Urrugne à Ondres, incluant le Sud des Landes. Il était le seul lieu de concertation sur l'air. On avait un débat avec l'ARS dans le cadre des PRSE. Cela fait 22 ans (existence du SPPPI) que nous portons au débat les questions de pollution atmosphérique.

Sur les particules fines, nous avons indiqué dans l'étude de zone que la mesure des PM10 était insuffisante. Nous demandons de prendre en compte les PM2.5 et les ultrafines (cf le rapport environnement santé).

Dans le contexte estuarien et de drainage par les eaux de l'Adour de tout ce qui n'est pas traité par les stations (Pau, Lacq, Mourenx non conformes en traitement des eaux usées), nous avons déjà abordé le plan national micropolluants 2016-2021, au cœur duquel figurent les détergents pétrochimiques que nous retrouvons dans les mousses que génère chaque tempête. A ce titre, nous demandons l'analyse des embruns. C'est une préoccupation en lien avec les populations exposées sur le littoral.

M. ARDIACO - ADALA

Les PM2.5 sont à surveiller car ce sont les particules les plus dangereuses.

M. BILHERE - AMIC

La crédibilité du SPPPI et de l'Agglomération est croissante avec cette annonce de la mise en place des 2 stations mobiles. Cette crédibilité s'effondre quand vous dites qu'elles seront placées vers Montbrun.

Mme COLIN - CAPB

Cet emplacement concerne une seule jauge parmi les 10 prévues. On sera bien dans le cadre de la zone industrialo-portuaire.

Les PM2.5 sont mesurées mais on ne les distingue pas dans la masse.

Les jauges vont permettre de mesurer dans le détail au-delà des mesures en continu par les stations.

Je prends note des points de précision formulés.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

Les mairies seront informées et associées par le biais d'un courrier à venir.

M. JONATHAN - Sous-préfet de Bayonne

Je souhaite féliciter la CAPB et le SPPPI ainsi qu'ATMO et la Région pour cette avancée qui est un progrès significatif dans l'amélioration de la connaissance sur la qualité de l'air et le partage de l'information. La rumeur provenant de l'ignorance, tout ce qui contribue à améliorer la connaissance et à objectiver le débat est une bonne chose.

On est dans un processus. Il s'agit d'une première étape. Je fais confiance aux techniciens pour déterminer les lieux précis afin que l'analyse soit la plus objective et représentative du territoire. Il faut rappeler que le Port s'inscrit dans un tissu urbain dense qui génère de multiples facteurs de nuisances et de pollutions.

M. CINGAL - SEPANSO 40

La grande majorité des citoyens ne comprend pas comment ATMO travaille (idem avec AIRAQ). Il faut conseiller aux personnes d'aller voir sur le site d'ATMO les informations sur leur travail.

Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour **Autres informations**

La finalisation de l'étude de zone

Les mesures complémentaires pour achever l'étude de zone qui avaient été préconisées par ANTEA et INERIS vont être réalisées dans les semaines qui viennent. Elles seront directement commandées et financées par l'Etat.

L'organisation de visites des sites et équipements industrialo-portuaires

Nous sommes en train d'organiser avec les équipes des visites des sites industriels : les dates pressenties sont les 17/05 et 7/06 pour ALKION, TIMAC AGRO et ADISSEO et le 23/05 pour CELSA France couplée à une visite par l'Adour des équipements portuaires.

Point CELSA France
Pierre DASTARAC - Directeur industriel
Natacha MELQUIOT - Responsable QSE

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

Nous avons été interpellés pour un épisode qui s'est produit samedi 16 mars à 18h sur le site industriel.

M. DASTARAC - CELSA France

Je suis venu spécialement pour vous parler de cet épisode du 16 mars que je déplore et pour lequel je tiens à m'excuser auprès des riverains à titre personnel et au nom de l'entreprise.

Samedi 16 mars on a eu un problème technique sur nos installations. Une émission de fumées a été dégagée par notre four-fusion en raison d'une panne de 5 minutes du système de dépoussiérage, elle-même due à une perte de pression relativement forte sur le réseau d'air comprimé. L'air comprimé permet de réguler les ventelles des moteurs qui servent à dépoussiérer les fumées générées pendant le processus de fusion des ferrailles. Ces ventelles se sont fermées les unes après les autres. Le personnel en place a très vite réagi. Ils ont essayé de diminuer la consommation d'air comprimé puis de mettre en marche une autre production pour pallier à la baisse de pression. Le compresseur mis en route a eu également une avarie. Le personnel n'a pas eu d'autre choix que de se rendre de l'autre côté de l'usine pour colmater la fuite. Pendant tout ce temps, l'usine était arrêtée mais les fumées n'ont pu être contenues et ont fini par sortir par le lanterneau du bâtiment industriel. L'incident a duré 5 minutes. Les fumées sont sorties pendant une vingtaine de minutes. Tout a été remis dans l'ordre et le procédé de fabrication remis en route. Suite à cet incident, nous avons envoyé le compte-rendu à la DREAL avec les actions prévues pour faire en sorte que ça ne se renouvelle pas.

Une des premières actions est de procéder à un benchmarking auprès du Groupe CELSA (7 autres unités en Europe) pour prendre connaissance des meilleures pratiques mises en œuvre face à cette probabilité d'incident.

Nous allons revoir le plan de maintenance de la vanne (liée au nettoyage des filtres à manches du système de dépuración) qui a occasionné la perte de pression sur le réseau d'air.

Nous allons refaire l'analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité de cette installation pour voir s'il y aurait la possibilité de renouvellement de ce type d'épisodes dans d'autres circonstances.

Je répète que les gens qui étaient en place et moi-même sommes désolés de cet épisode auquel nous n'avons jamais été confrontés.

M. DUBERT - DREAL

Je confirme ce qui vient d'être dit. Il s'agit d'un incident industriel. L'analyse a été faite très rapidement. Nous avons reçu le rapport d'analyse le 19/03. Nous sommes en cours d'analyse des actions mises en place pour éviter que ce type de situation ne se renouvelle. En ce moment, une campagne de mesure des retombées atmosphériques est menée. Elle permettra de voir si on note un impact lié à cet événement.

Mme MELQUIOT - CELSA France

Effectivement, une campagne est conduite avec plusieurs sites de mesures : le Port de plaisance à Anglet, l'école des Forges à Tarnos et l'école Elisa LASSALLE à Boucau.

M. BILHERE - AMIC

Cet incident industriel confirme la nécessité d'avoir des stations de mesures de la qualité de l'air. Dans les nuisances relatives à CELSA, le volet Bruit est majeur. On a été mené en bateau par des réponses qui mentionnaient que les seuils réglementaires étaient respectés. Grâce à la municipalité d'Anglet, nous avons des mesures qui confirment les constats des riverains avec des niveaux de 70dB la nuit.

Mme DEQUEKER - Ville ANGLET

Un sonomètre a été installé sur le toit terrasse de la capitainerie à Anglet. Nous avons un an de mesures. On a été accompagné par un acousticien pour le choix du sonomètre et l'analyse des résultats. Le sonomètre est couplé à une prise de photos lors des émergences. Un courrier a été adressé à M. Le Sous-préfet pour signaler la situation avec preuves à l'appui. On attend une réponse de l'Etat suite à ce courrier.

On a également mis en place un numéro vert 0800 738 738 pour augmenter la participation des citoyens. Cela nous permet d'avoir un suivi et une cartographie des alertes.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

Nous avons demandé si ces analyses pouvaient être amenées au sein du SPPPI.

M. BOTELLA - AHQSB

Pourquoi les fumées sont-elles sorties du bardage côté Est à la verticale (cf photos)?

M. DASTARAC - CELSA France

Nous avons une sonde sur le lanterneau qui montre que le rejet a eu lieu entre 18h25 et 18h49. Le bâtiment du four est confiné côté « Ouest ». Le lanterneau se situe côté « Est », lors de la perte du système de dépoussiérage, les vents de secteurs ouest aidants, les fumées sortent donc naturellement côté Est.

M. ARDIACO - ADALA

ADALA a adressé un courrier au Préfet concernant cet épisode. Sur les photos que nous avons prises, on voit bien que la sortie des gaz dépollués est totalement arrêtée.

M. DASTARAC - CELSA France

On ne voit aucune émission sur cette cheminée y compris en temps normal.

Les émissions blanches ne sont pas des fumées mais de la vapeur d'eau inhérente à notre procédé de fabrication pour le refroidissement de la machine et des laitiers (panache lors de l'arrosage des laitiers).

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

Pouvez-vous faire un point sur les boues rouges.

Mme MELQUIOT - CELSA France

Concernant la bauxaline, nous avons reçu un arrêté préfectoral le 25 janvier 2019 actant la possibilité d'utiliser la bauxaline pour traiter les réfractaires impactés au plomb. De ce fait, nous avons l'obligation d'évacuer 700T de bauxaline pure et 7000T de réfractaires traités au plomb avant le 25 avril.

Dans un premier temps, nous allons faire repartir la bauxaline vers ALTEO. Pour les 7000T restantes, nous cherchons des filières pour tout sortir d'ici le 25 avril.

Pour préciser le contexte, la bauxaline n'a pas été retenue parce qu'elle ne répondait pas au critère concernant le carbone organique total du guide SETRA.

Information complémentaire : démarrage de l'évacuation de la bauxaline le mercredi 27/03.

M. BOTELLA - AHQSB

Les populations riveraines d'ALTEO sont excédées et nous espérons que la justice fera son travail. Nous avons formulé une série de questions par écrit suite à la réunion du bureau du 17 12 2018 qui pourrait être reprise dans le CR après transmission.

Mme MELQUIOT - CELSA France

On parle du réfractaire traité à la bauxaline et non pas du laitier utilisable en technique routière.

M. BOTELLA - AHQSB

Pour 2019, l'inspection des IC a 9 priorités. Il est prévu un contrôle du suivi des déchets vers les ISDND (Installations de stockage de déchets non dangereux). Comment les scories de CELSA sont-elles suivies ?

M. DUBERT - DREAL

Les scories noires sont traitées par CELSA Scories, site soumis à l'inspection des IC. Au final, on obtient un produit qui est utilisé en technique routière.

Les réfractaires de poche et les scories blanches ont été traités par SCORIES DE L'ATLANTIQUE pour une utilisation comme amendement agricole avec homologation et autorisation de mise sur le marché. Par la suite, la société a ajouté d'autres produits de l'aciérie et d'autres provenances. Au final, le produit mis sur le marché ne correspondait plus ni à l'homologation ni à l'autorisation de mise sur le marché.

Certains produits de CELSA sont stockés provisoirement sur le site Salinas qui fait l'objet d'une déclaration au titre des Installations Classées et d'une AOT de la CCIBPB. On se pose des questions sur ces produits quant à leur homologation. Il y a eu d'autres apports pour lesquels on a demandé des compléments d'analyse.

M. BOTELLA - AHQSB

L'inspection des IC doit connaître la destination des déchets. On s'interroge également sur la destination des déchets du fait de la fermeture du site de St Martin de Sx.

Pour la population, les scories s'envolent et contribuent au phénomène d'empoussièrement. Cela fait 20 ans que nous le signalons. Nous demandons la prise en compte des envols au niveau des stockages et des transports.

M. DASTARAC - CELSA France

Nous recyclons 750KT de ferrailles par an qui viennent essentiellement du grand Sud-Ouest avec des produits comme de la chaux, du graphite et du réfractaire. Ce qu'on appelle les scories (de l'atlantique) sont des réfractaires de poches constitués de dolomie. Ces produits étaient utilisés comme amendement pour les sols. En principe, cette dolomie ne devrait plus sortir du site car nous allons la réutiliser dans notre procédé. Nous menons des essais de concassage du réfractaire afin de l'utiliser en substitution du produit qui est acheté pour notre procédé. Cette pratique fonctionne très bien dans les autres usines du groupe.

Le laitier est utilisé en technique routière. C'est un matériau complètement inerte, relativement noble qui est utilisé dans l'asphalte, en sous-couche routière.

M. CINGAL - SEPANSO 40

Je suis étonné d'être membre du CODERST et de ne pas savoir ce qui se passe à St Martin de Seignanx. Que signifie la mise sous scellé, attente de décision ? études ? Autre ?

Mme DEPRESZ-BOURDIER - Sous-préfète de Dax

La mise sous scellé a été faite parce que l'exploitant ne se conformait pas aux conditions d'exploitation fixées par l'arrêté. La mise sous scellé permet de préserver les moyens de production et d'éviter des transports hors réglementation. Une rencontre a été organisée en 2018. L'entrepreneur a obtenu un délai de 6 mois pour trouver un nouveau terrain permettant de poursuivre l'activité. Ce délai court toujours.

Mme DELAVENNE - Le Seignanx

D'après des informations du gérant, Scories de l'Atlantique utilise un site de la CCI qui n'est pas contrôlé.

M. DUBERT - DREAL

Comme je l'ai dit précédemment, ils ont une AOT et un récépissé de déclaration pour un stockage sur le site de Salinas.

M. LAJUSTICIA - CCIBPB

On loue un terrain de 4500m² sur le site de Salinas pour entreposer ces produits. Nous avons demandé une analyse complémentaire suite à un doute sur des apports. Nous attendons les résultats qui nous donneront la qualité des produits. On sait exactement qui est sur le site et l'activité qui s'y mène.

Concernant la poussière, il ne s'en dégage pas du tout de ce tas dont la surface a bétonné lors des apports d'eau. Ce stock n'est plus travaillé donc n'émet pas de poussière.

M. BOTELLA - AHQSB

Sur le stockage du site de CELSA, il y a un arrosage partiel. Selon les vents on a des envols de poussières.

M. DASTARAC - CELSA France

C'est une société extérieure qui s'occupe de cette activité. Le produit est constitué de chaux. Il est important de l'arroser dès qu'il est entreposé car cela crée une croûte en surface qui limite les envols.

M. ARDICAIO - ADALA

On a découvert, l'an dernier, le transit de coke de pétrole calciné, sur plainte des riverains. On connaît les produits des sites industriels mais on n'a aucune information sur les produits en transit. On s'interroge sur les transits de pulvérulents et on demande plus de transparence. On se pose des questions sur les conditions de manutention. La DREAL est-elle informée ?

M. LAJUSTICIA - CCIBPB

On a fait une information sur ce transit. On a effectivement pris en compte les signalements d'envols et mis en place les actions correctives qui semblent satisfaisantes. On ne peut pas être plus transparent dans la mesure où toutes les informations sur les navires et les produits transportés sont en ligne sur le site de la CCI et celui de la capitainerie.

Comme tous les déchargements et chargements on met en place un plan d'actions pour résoudre les impacts environnementaux et santé, sécurité au travail. En dehors de la zone portuaire, c'est grâce à notre système d'écoute notamment des riverains qu'on peut intervenir et faire remonter les actions à toute la chaîne des intervenants, clients, stockeurs, manutentionnaires.

M. DUBERT - DREAL

La CCIBPB dispose d'une autorisation pour ce type de produits dans son arrêté préfectoral mais cela ne concerne pas les transits et les transferts. La nature du produit est bien prise en compte dans l'activité de stockage mais pas pour les transits et transferts.

M. CINGAL - SEPANSO 40

Dans la mesure où il s'agit d'une question de santé, cela relève plutôt de l'ARS.

M. BERTRAND - ARS NA DD64

L'ARS n'a pas accès aux IC qui ne dépendent pas de cette administration.

M. DUBERT - DREAL

Ces activités peuvent être concernées par la Police des Transports, la Police du Maire, la gendarmerie, etc.

M. BOTELLA - AHQSB

Dans le cadre du Grand Débat National, nous avons formulé la nécessaire extension de la loi 1976 ICPE aux activités portuaires dont les transbordements avec l'impact sur la sécurité des routes et, ici, les apports à l'Adour. Ici On est face à un vide juridique.

M. COLIBEAU (CCIBPB) avait mis en place une procédure dans le cadre des travaux du Groupe Risques. Les bennes des camions devaient être bâchées et passées au lavage avant de partir sur la route. M Lajusticia nous a indiqué les efforts et consignes engagés vers les manutentionnaires mais cela semble difficile. La gestion et la maîtrise du transport des pulvérulents sur le Port doivent être améliorées.

Assemblée Générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour

Rapport moral 2018 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Nous poursuivons avec l'assemblée générale de l'ASPPPI, formalité annuelle que je propose de mener rapidement puisqu'il s'agit de rappeler les travaux menés et les financements affectés au SPPPI.

En 2018, les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

- 5 réunions du Bureau : le 12 mars, le 19 avril, le 4 juin, le 30 août et le 17 décembre
- 2 réunions de l'Assemblée Plénière : le 3 juillet et le 26 septembre
- 2 réunions du COS pour le suivi de l'Etude de zone : le 2 mars et le 21 novembre
- 1 réunion de la Commission de Suivi de Site de l'entreprise ALKION Terminal le 21 décembre
- Une quinzaine de réunions de préparation avec ECOSCOPE.

Au cours des plénières, nous avons traité les sujets suivants :

Plénière du 3 juillet 2018

- L'Assemblée Général de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour
- L'avancement de l'Etude de Zone
- Le bilan du dragage 2017 - CCI Bayonne Pays Basque

En questions diverses, ont été traitées

- 3 Demandes de M. BOTELLA
 - o Point sur Raffinerie du Midi
 - o Informations sur les débarquements d'engrais et bois
 - o Composition des produits et impact sanitaire
- 1 Demande de l'association ADALA formulée par M. ARDIACO

Implantation d'une station ATMO sur la rive gauche de l'Adour, sa définition, l'ingénierie, le portage, le financement, l'exploitation

Plénière du 26 septembre 2018

- Les réseaux SYDEC, TARNOS et CAPB - les émissaires à l'Adour
- Les travaux sur le site ADISSEO à Anglet
- La présentation du partenariat de l'estuaire de l'Adour (Région NA/CAPB)

En questions diverses, ont été traitées

- La candidature au SPPPI de l'AMIC ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'HABITAT INDIVIDUEL A CHIBERTA
- La candidature au bureau de M. BAYLE en qualité de représentant de SEPANSO 64
- 2 demandes de l'Association des Habitants du Quartier Saint Bernard :
 - o Qui est Police de l'environnement sur le port ?
 - o Minerai d'engrais : présentation analyses du produit, présence de radioactivité, évaluation des masses rejetées à l'Adour, bilan par bateau et à l'année ?
- 1 demande de l'association ADALA : Que devient la question d'implantation de la station ATMO sur la rive gauche de l'Adour ?

Avez-vous des questions sur le rapport moral ?

Interventions

M. CINGAL - SEPANSO 40

Je souhaite souligner l'évolution du SPPPI. Les choses bougent dans le bon sens. Et je remercie la Présidence.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

C'est un travail collégial. Les sujets sont abordés dans le calme et des réponses sont apportées dans la mesure du possible.

Je remercie les industriels pour leur présence ainsi que la collaboration active de la Région et de la CCI.

M. MARTY - CCIBPB

On déplore les articles de presse qui mentionne l'inutilité du SPPPI. On doit continuer le travail mais aussi lutter contre les raccourcis entre les incidents et le SPPPI.

➔ **Vote du rapport moral :**

Contre 0

Abstention 0

Le rapport moral 2018 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.

Rapport financier 2018 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Le budget 2018 de l'Association est constitué par les ressources suivantes

ETAT 10000 €

REGION Nouvelle Aquitaine 10000 €

Communauté d'Agglomération Pays Basque 7000 €

CCI Bayonne Pays Basque 5000 €

Communauté de Communes Le Seignanx 3600 €

Port Bayonne Avenir 4000 €

ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO 6000 €

Les dépenses 2018 sont constituées de :

ECOSCOPE 40320 €

SOGECA 1440 €

REZO 21 144 €

Les 2 diapositives suivantes font état des éléments comptables validés par la société SOGECA.

Association S.P.P.I. Estuaire de l'adour		2018	
Association de protection			
ACTIVITÉ GLOBALE			
	2018	N-1	Évolution
Ressources associatives	92 124 €	118 721 €	-22,4%
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €	0%
Produits de fonctionnement	102 124 €	128 721 €	-20,7%

Les subventions de fonctionnement octroyées en 2018 se répartissent de la façon suivante :

Projet S.P.P.I. 45600 €

- Etat 10 K€
- Région 10 K€
- Agglomération côte Basque Adour 7 K€
- Communauté des communes du Seignanx 3.6 K€
- CCI de Bayonne Pays Basque 5 K€
- Industriels 10 K€

Projet étude de zone : 56 524 €

→ Vote du rapport financier :**Contre 0****Abstention 0****Le rapport financier 2018 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.****Constitution du bureau de l'ASPPPI**

Concernant la constitution du Bureau de l'ASPPPI, nous avons signalé 2 postes vacants :

Celui de l'Association IDEAL au Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées et celui de l'entreprise ALKION au Collège des Industriels.

L'association IDEAL nous a écrit pour nous préciser qu'elle n'était pas démissionnaire du bureau et que son nouveau représentant au SPPPI serait nommé au cours de l'Assemblée Générale du 23/03.

Concernant ALKION, nous attendons la nomination d'un nouveau directeur sachant qu'aucune autre entreprise n'a candidaté.

Information : M. LUSSON précise qu'il prendra la fonction de Directeur d'ALKION à partir du 1^{er} mai 2019 et qu'il pourrait poursuivre la représentation d'ALKION au Bureau du SPPPI.

Bilan des Alertes Nuisances 2018**Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour****Présentation en ligne**

En 2018, nous avons enregistré 200 alertes dont une dizaine hors périmètre

165 Alertes concernaient les Odeurs soit 87%, 19 Alertes pour Bruit soit 10% et 5 Alertes pour les Poussières soit 3%.

Ces alertes ont été formulées par 56 contributeurs au total. Chacun a émis de 1 à 30 alertes.

Les alertes se répartissent comme suit :

- Anglet 146
- Boucau 16
- Tarnos 15
- Bayonne 11
- Biarritz 1
- St André de Sx 1

Plus de 1300 réponses ont été générées suite à ces alertes.

Même si les taux ne sont pas de 100% on peut considérer que l'ensemble des structures répond aux alertes. La différence provient essentiellement des alertes multiples au cours d'une même journée.

L'identification des sources a pu se faire :

- Pour 70 alertes sur les 165 concernant les odeurs,
- Et pour 4 alertes sur 5 concernant les poussières.

Pour le bruit, on est essentiellement sur la source CELSA citée dans les alertes.

Si on regarde la répartition des alertes par commune :

On a enregistré :

146 alertes provenant d'Anglet dont 124 pour les Odeurs, 18 pour le Bruit et 4 pour les Poussières.

15 alertes provenant de Tarnos dont 14 concernant les Odeurs et 1 concernant la qualité des Eaux.

16 alertes Boucau dont 14 sur les Odeurs, 1 sur le Bruit et 1 sur les Poussières

11 alertes Bayonne, qui portaient toutes sur les Odeurs.

Depuis 2017, on a essayé de repérer d'éventuels « épisodes » avec des alertes consécutives et odeurs similaires. En 2018, on a pu constater quelques séries dont les dates sont reprises dans la présentation.

Les odeurs perçues en 2018 étaient décrites ainsi :

- 91 de type Choux, ammoniac, œuf pourri
- 26 de type Gaz de ville
- 23 de type Gaz échappement, brûlé, bitume
- 16 de type Gazole/essence
- 9 de type Engrais, gaz
- 6 de type égout, excréments

Pour les alertes Bruit, on a enregistré :

- 18 alertes Bruit sur Anglet provenant de 7 contributeurs
- 1 alerte Bruit provenant d'1 contributeur de Boucau

Pour les alertes Poussières, on a enregistré :

- 4 alertes sur Anglet provenant de 2 contributeurs,
- 1 alerte provenant d'1 contributeur sur Boucau

Avez-vous des questions ?

Interventions

M. BILHERE - AMIC

Je dois signaler les remontées des riverains à l'égard de la procédure Alerte Nuisances :

- « on n'est pas tenu informé des suites de ces fiches »,
- « quand on va sur le site S3Pi, les responsables c'est pasnous-pasnous. »

De ce fait, les riverains ont décidé de ne plus produire les fiches Nuisances. C'est la même chose pour le jury de nez qui est jugé inefficace.

Il serait opportun:

- d'adresser une réponse individuelle à l'émetteur de ladite fiche de nuisance;
- d'éviter de mentionner les entreprises qui ne sont pas concernées, et de limiter la réponse aux éléments rattachés à la seule usine qui est bien à l'origine de la nuisance

Nous avons fait porter ce sujet au niveau de la municipalité en demandant une intervention pour la station de mesure de qualité de l'air, pour le sonomètre qui mesure le bruit et pour avoir des analyses de la qualité des eaux probantes.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

Je rappelle que l'intérêt des fiches est notamment de venir en support des actions à venir notamment la station de mesure de la qualité de l'air dont l'implantation s'appuie sur l'analyse des fiches Nuisances.

M. MARTY - CCIBPB

On constate qu'il manque des réponses en dehors des sites industriels. Je cite notamment l'abattoir dont on a constaté les odeurs avec certitude lors de certains épisodes de nuisance. Je suis surpris qu'on ne soit pas aussi exigeant avec les abattoirs qu'avec les sites industriels du Port.

M. BILHERE - AMIC

Il est évident que quand on lie les travaux avec une station ATMO, on va dans le bon sens. Il faut également avancer sur le bruit et l'eau.

Mme BEDERE - ECOSCOPE

Il faut noter que 70 alertes Odeurs ont donné lieu à une identification de la source. Cela montre la volonté des industriels de répondre en transparence lorsqu'ils identifient un événement source sur leur site. On peut donc penser qu'il y a d'autres sources. Les abattoirs reçoivent les alertes Nuisances.

Mme MELQUIOT - CELSA France

Les fiches nuisances ont un impact très important. On s'appuie sur ces fiches en interne pour faire évoluer les pratiques. Dès que je reçois une fiche et qu'elle peut nous concerner, je vais voir les agents du parc à ferrailles pour les informer et voir ce qu'il s'est passé. J'en parle ensuite en comité directeur. On a un peu de délai dans les réponses en raison de l'analyse par l'acousticien. Quand on a un dépassement, on met en place une campagne d'information et des actions de sensibilisation des équipes.

Mme BEDERE - ECOSCOPE

On doit aussi signaler que certaines alertes bruit affectées à CELSA ont été formulées lors de période d'arrêt des activités du site.

M. BILHERE - AMIC

Les riverains ont pensé que cette procédure d'alerte était mise en place pour éviter de donner suite à leur demande concernant la station de mesure.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

On avance sur tous les sujets en réponse aux demandes qui remontent des riverains avec parfois des délais de mise en place que nous ne maîtrisons pas du fait des contraintes techniques, budgétaires et de portage.

M. BOTELLA - AHQSB

Pour donner suite, ne pourrait-on pas avancer sur des technologies innovantes avec ATMO ? Il existe des applications permettant de transmettre en temps réel à ATMO des informations concernant l'identification détaillée des nuisances. ATMO Auvergne Rhône Alpes a mis en place ce système qui semble bien fonctionner.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

On a eu une présentation d'un retour d'expérience sur ces technologies. Il y a des bémols émis sur les analyses menées ensuite. Lors de la prochaine réunion d'ATMO je demanderai les avancées sur ces technologies.

M. BOTELLA - AHQSB

Avec ces technologies on implique le citoyen et on répond à ses attentes. Pour le suivi de la qualité de l'eau par bateau-drone avec prélèvements et mesures embarqués, la Région NA a accueilli soutenu une start up (E-4S) sur ces technologies dans le cadre de POLLUTEC 2018.

Au niveau des odeurs, il y a des épisodes d'essence de papeterie lors de transferts et qui ne sont pas perçus sur le dépôt. Sur Fos Etang de Berre, la DRIRE avait demandé une analyse sur chaque bride relayant les tuyauteries des complexes pétrochimiques dans le cadre de la lutte contre les COV.

Mme VETTES-LANNEBRAS - ALKION

On travaille essentiellement sur la fiabilité de l'oxydateur. Suite aux derniers échanges, on a pu se procurer les pièces de rechange. Actuellement, l'oxydateur fonctionne bien. On n'a rien eu d'anormal, pas de bateau d'essence de papeterie.

Les fiches nous sont utiles aussi. A chaque fiche reçue, je vais voir s'il y a eu un arrêt de l'oxydateur et je prends connaissance des opérations correspondant à la période de l'alerte. On peut aussi aller vérifier sur les toits des bacs que les trous de pige sont bien fermés, etc. Les fiches nous donnent de l'information sur les ressentis extérieurs que nous ne percevons pas. Tout le personnel de l'entreprise est sensibilisé. On continue d'avancer et de travailler sur le sujet.

M. BOTELLA - AHQSB

Idem pour TIMAC AGRO avec un panache de fumée important cette semaine et des odeurs d'engrais par vent de Nord-Ouest. Nous renouvelons la demande à la DREAL d'une liste des opérateurs qui travaillent l'engrais sur la ZIP et les actions pour réduire les émissions.

M. LUSSON - TIMAC AGRO

L'atelier susceptible de générer des odeurs, attaque du phosphate à l'acide sulfurique, est arrêté depuis la semaine dernière.

On a deux cheminées. Celle qui en génère le plus est celle de l'atelier cave qui est arrêté.

Je précise également que les fiches nuisances nous ont permis de justifier et d'obtenir des investissements pour le traitement des odeurs et le lavage des gaz. En 2018, on a identifié 20 fiches pour lesquelles nous pouvions être la source des odeurs. Elles ont permis d'argumenter la demande d'investissement. On va traiter le côté acide des émissions en remontant le pH par un apport de soude dans la tour de lavage.

QUESTIONS DIVERSES

Demandes de M. BOTELLA

Plusieurs questions écrites sont apportées par M. BOTELLA. Elles seront diffusées pour un traitement à la prochaine réunion.

Les réponses aux questions adressées à CELSA France ont été apportées pour le compte-rendu :

Déchets industriels

Réunion bureau S3PI du 17 12 2018 : selon Celsa il y avait 11000t à évacuer avant la solution avortée de mélange avec la bauxaline d'Altéo Gardanne 13, puis passé à 16000t pour évacuation en ISDND.

5500 tonnes de réfractaires impactés au plomb, à savoir la moitié du stock de déchets à traiter a été mélangé avec la bauxaline (soit 11 000 tonnes au départ à traiter). Ce qui fait un total de 7200 tonnes de réfractaires traités à évacuer (5500 tonnes de réfractaires + 1700 tonnes de Bauxaline) + 700 tonnes de Bauxaline pure.

Les 3000 tonnes de réfractaires tundish qui devaient être mélangées au réfractaire traité peuvent être utilisées en technique routière et sont conformes au guide SETRA.

D'où vient cette différence ? Des solutions sont-elles été trouvées ?

Le reste n'a pas été traité. Nous recherchons des solutions autres qu'une évacuation en ISDND pour 5500 tonnes.

Quelle quantité des déchets mélangés doit être ou a-t-elle été renvoyée sur Gardanne : qu'en est-il ? 700 tonnes de bauxaline. En cours d'évacuation conformément à l'arrêté préfectoral du 25/01/19. Les réfractaires traités (7200 tonnes) doivent être évacués en ISDND comme prescrit dans l'arrêté.

Quel est le bilan entre la production de laitiers d'aciérie traités par Durruty sur le site de la CCIB et la production de déchets de réfractaires (qui devaient être mélangés à la bauxaline) envoyés à St Martin de Seignaux jusqu'à la fermeture du site.

Il n'y a pas de rapport entre ces différents déchets.

Durruty est en charge du traitement des laitiers noirs réutilisés en technique routière.

Celsa scorie était en charge du traitement des réfractaires poche qui, mélangés à la scorie blanche permet d'obtenir un produit conforme à l'amendement basique homologué par l'ANSES pour épandage en agriculture. (Il s'agit d'un mélange obtenu à partir de laitier issu de l'affinage en poche chauffante et de réfractaires provenant de la réfection des poches)

Il stocke sur un terrain de la CCI des réfractaires poche provenant de Celsa France mais aussi d'autres fournisseurs. Il attend de trouver un terrain pour démarrer le traitement et le vendre comme engrais fertilisant.

Concernant les réfractaires poches, comme expliqué, lors de la réunion nous avons pour projet de ré-utiliser ce produit dans notre processus de fabrication à la place de la dolomie. Les premiers essais réalisés en début d'année sont très satisfaisants.

Les autres déchets mélangés à la bauxaline sont des déchets historiques (mélange de réfractaires four, fosse APC...). Ils n'ont aucun lien avec les réfractaires poche, tundish, laitiers noirs ou blancs.

Que deviennent ces déchets de réfractaires ?

Pour ces 5500 tonnes restantes non traitées nous recherchons des solutions de traitement ou d'évacuation.

De quelle qualité et quantité de déchets est constitué le monticule entre Timac Agro et Laminoirs des Landes, terrain de la CCIB ?

Il faut poser la question à la CCI.

Quelle destination pour ce stock, à moins que le site soit devenu un stockage d'attente.

M. Tonon attend un terrain pour les mélanger à de la scorie blanche et les vendre comme fertilisant en

agriculture.

Quel suivi de la percolation des métaux lourds vers la nappe phréatique et l'Adour drainant de tous ces stockages de déchets ?

Sur notre site, dans le cadre de notre arrêté préfectoral, nous effectuons un suivi piézométrique et des forages (DCO, 9 métaux, hydrocarbures, HAP, etc...)

Concernant le terrain de Salinas, étant donné qu'il s'agit d'un amendement basique destiné à l'épandage, il n'est pas nécessaire d'effectuer un suivi de la nappe.